

5,1 p. cent par rapport à l'année précédente. Pour les deuxième et troisième cycles cette augmentation était de 5,6 p. cent et pour le premier cycle, de 5 p. cent.

Frais scolaires

Les dépenses que représente l'enseignement au Canada sont fortement subventionnées, surtout par les gouvernements. Les frais de scolarité versés par les étudiants ne représentent que 15 p. cent du revenu global de fonctionnement des universités. Pour un étudiant à plein temps, ces frais peuvent varier entre \$450 pour une année universitaire de deux semestres en arts ou en sciences à plus de \$1 200 dans les facultés de médecine et d'art dentaire.

Dans six provinces, l'Alberta, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, on impose des frais de scolarité beaucoup plus élevés aux étudiants étrangers. Ils se situent entre \$968 et \$1 700 selon le programme d'études.

Les autres dépenses des étudiants englobent les livres, les fournitures et les instruments de même que les droits de participation aux activités étudiantes. En outre, ceux-ci doivent assumer les mêmes dépenses que le reste de la population canadienne: logement, alimentation, blanchissage, transport, soins de santé, habillement et loisirs. Un étudiant qui n'habite pas

dans sa famille peut dépenser entre \$4 600 et \$7 600 pour chaque période de 12 mois.

Pour couvrir une partie de ces frais, le gouvernement du Canada a institué le Programme canadien des prêts aux étudiants, dont il a déjà été question dans le présent document. En outre, les provinces accordent une aide remboursable et (ou) non remboursable sous forme de subventions, de bourses d'études ou de bourses de spécialisation. Cette forme d'aide n'est accordée qu'aux citoyens canadiens et aux émigrants reçus qui sont domiciliés dans la province en question depuis plus d'un an.

Certains ministères fédéraux accordent des bourses. En outre, de nombreuses bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés, à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription sont accessibles aux étudiants étrangers, mais après une année d'études supérieures au Canada, ceux-ci peuvent habituellement en solliciter pour terminer leur cours, au même titre que les étudiants canadiens.